

Demande d'indemnisation Mineur licencié pour faits de grèves en 1948 ou en 1952

Votre identité

Nom de naissance : Nom marital :

Prénom :

Date de naissance : Jour Mois Année

Commune de naissance : Département : Pays :

N° de Sécurité Sociale :

Votre adresse

.....
.....

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : Adresse électronique :

Identité de la personne ayant fait l'objet d'une mesure de licenciement

Nom : Prénom :

Né(e) le

Date de décès :

Date de mariage : (si plusieurs mariages indiquer les dates et le nombre d'enfants issus de chaque union)

Nombre d'enfants :

La carrière professionnelle de la personne ayant fait l'objet d'une mesure de licenciement

Houillères ou bassin d'origine :

Date d'entrée :

Date de licenciement :

Identité du conjoint de la personne ayant fait l'objet d'une mesure de licenciement

Nom de naissance : Nom marital :

Prénom :

Né(e) le

Date de mariage :

Date de décès :

Identité des enfants du mineur licencié

Nom de naissance / nom marital	Prénom	Date de naissance	Si décédé Date de décès

Pièces à produire

- Le justificatif du licenciement
- Une photocopie du livret de famille ou à défaut un acte de notoriété
- Une photocopie de votre carte d'assuré(e) social(e)
- Une copie de votre carte nationale d'identité
- Un relevé d'identité bancaire ou postal à votre nom

Déclaration sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements contenus dans cette demande et **je m'engage** à signaler toute modification des informations indiquées ci-dessus.

Date signature

Conformément à l'article L. 441-6 du Code pénal, « le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. »

Vos données personnelles sont traitées par l'ANGDM dans le cadre de ses missions et peuvent être transmises à ses partenaires. Au titre de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer auprès du Délégué à la protection des données de l'ANGDM, soit par voie postale à l'ANGDM 110 avenue de la fosse 23 CS 50019 - 62221 Noyelles sous Lens, soit par mail à dpo@angdm.fr.

Notre politique de protection des données est consultable à l'adresse suivante : <https://www.angdm.fr/Politique-de-protection-des-donnees-personnelles>.